

ment. Et si pour conserver intacte l'héritage que nos ancêtres nous ont légué, il faut prendre quelque partie de nos revenus pour la défense, que cette dépense soit faite dans le pays et pour le bénéfice du Canada qui nous est cher à tous.

Nous pouvons faire ici ce qui a été fait ailleurs, quoiqu'en dise M. Churchill, premier lord de l'amirauté. Nous avons prouvé par le passé que le Canada possédait des hommes entreprenants et intelligents. Nous avons pu construire plusieurs lignes de chemin de fer transcontinentales, des ponts en fer superbes, surpassant en grandeur ce que nous n'avions pas encore vu. Nous avons des industries magnifiques guidées par des Canadiens, et lorsque l'on nous dit que nous ne pouvons pas construire des navires de guerre, je n'hésite pas à déclarer que c'est une insulte grossière jetée à la face du peuple canadien et que nos ouvriers ressentiront. Je pourrais, monsieur le président, vous démontrer qu'un grand nombre de Canadiens travaillent aujourd'hui dans les usines des Etats-Unis, à la construction de navires de guerre, pourquoi? Parce que nous avons abandonné la construction ici. Y a-t-il un député dans cette Chambre qui serait prêt à admettre que dans le Canada nous n'avons pas d'hommes assez intelligents pour construire nos navires? Je ne le crois pas, monsieur le président.

L'Angleterre a-t-elle besoin de cette contribution? Je ne le crois pas non plus. Si vous me le permettez, monsieur le président, je vous lirai ce que le "Daily News" et "Leader", de Londres, disaient le 28 novembre dernier:

Ce que le peuple anglais est anxieux de savoir, c'est si les navires que nous offrent ou que construisent certains de nos dominions ou certaines colonies viendront réellement en aide au peuple de la Grande-Bretagne ou constitueront simplement un fardeau additionnel.

S'il en découle une réduction correspondante dans le programme de l'amirauté, programme qui doit être vraisemblablement considéré comme adéquat indépendamment de ces navires offerts, le dit programme dépendant de la taxe payée par les anglais, alors les Etats de l'empire partageront bien réellement le fardeau de la marine impériale et soulageront d'autant la population des Iles Britanniques. Mais si les navires offerts par les dominions ou les colonies, sont une expension non nécessaire d'un programme par ailleurs suffisant, alors les dominions et les colonies ne font de bien à personne, ils font du tort à eux-mêmes et au peuple du Royaume-Uni. Des navires superflus n'ajoutent pas à la sécurité de l'empire. Ils ne font qu'augmenter le fardeau des contribuables anglais qui auront à les opérer et à les entretenir.

En présence de ces remarques et prenant en considération ce qui s'est passé depuis l'Acte de la Confédération, je dis, monsieur le président, que nous ne devons pas accepter cette mesure du Gouvernement, la-

M. MARCILE (Bagot).

quelle est inconstitutionnelle et contraire à la volonté du peuple. Je dis de plus que cette mesure devrait être soumise au peuple dans une élection générale.

Suivant moi, monsieur le président, nul gouvernement n'a le droit de prendre l'argent gagné par les sueurs du peuple et versé en paiement de droits et autres dans le coffre public pour le donner au bénéfice d'un pays autre que celui pour lequel l'argent a été versé.

Je demanderai donc au Gouvernement: N'allez pas plus loin avec votre mesure, soumettez-là au peuple, votre maître est le nôtre, et à son verdict nous nous soumettrons.

M. BORDEN: Je ne puis dire que la discussion relative à cet article ait été pertinente. Il n'y a que l'honorable député de Welland qui ait parlé de l'article et de la proposition d'amendement à l'article, au point de vue intrinsèque.

Les remarques de M. German exigent une réponse; je vais la donner en aussi peu de mots que possible. Il a exprimé, ce soir, la même opinion qu'hier soir, en disant qu'il aurait fallu considérer cette contribution comme un crédit à être voté d'après la loi de 1910 concernant le service naval. L'honorable député s'est mis en frais d'imagination en affirmant qu'il y avait alliance entre moi, ou entre le Gouvernement et un ancien député, M. Bourassa. L'honorable député est allé encore plus loin en soutenant qu'on avait fait des promesses à M. Bourassa. Je lui assure qu'on ne lui a pas fait d'autres promesses que celles qui ont été énoncées publiquement.

Venant au sujet qui a directement occupé l'attention de l'honorable député, c'est-à-dire, à la question de savoir si l'argent dont il s'agit dans ce bill doit être considéré comme un crédit alloué en vertu de la loi de 1910 concernant le service naval, je voudrais le mettre bien en face de la situation qu'il a exposé à la Chambre. Il a dit que tout ce qui peut se faire en vertu de ce bill peut se faire en vertu de la loi de 1910 concernant le service naval, y compris l'allocation d'un crédit. Si je ne me trompe, c'est bien là son argument. Il a aussi exprimé l'opinion que la dite loi de 1910 est excellente et qu'il a bien fait de voter en faveur de son adoption. S'il est vrai que tout ce qui peut se faire en vertu de ce bill peut se faire en vertu de la loi de 1910, y compris l'allocation d'un crédit, il m'est absolument impossible de suivre son raisonnement quand il s'oppose si énergiquement à ce bill.

Si ce que nous proposons peut être fait sous l'empire de la loi du service naval de 1910, comment se fait-il que mon honorable ami qui a donné un si cordial appui à cette loi, et qui se déclare disposé à voter